



1^{ER} TROPHEE SENIORS DU GOLF DE CLAIRIS
7 ET 8 JUILLET 2022
RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE



Épreuve qui répond au cahier des charges des « Trophées Seniors » du Vadémécum 2022 de la FFGOLF.

I : FORMULE

- 36 trous en Stroke Play, 18 trous par jour.
Parcours La Forêt
- Mercredi 6 juillet : Entraînement.
(Réservation des départs au 03 86 86 33 90)
 - Jeudi 7 juillet : Premier tour
 - Vendredi 8 juillet : Deuxième tour

II : SÉRIES

- Le nombre des participants est limité à 144.
- MESSIEURS : une seule série, repères Jaunes.
(Classement Vétérans pour les joueurs de + de 65 ans)
 - DAMES: une seule série, repères Rouges.

Wild Cards autorisées pour le club organisateur dans la limite de 14 personnes.

III : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :
- être licencié à la FFGolf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35 € ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue.
 - avoir 50 ans révolus au plus tard la veille du premier jour de l'épreuve.
 - avoir fait enregistrer son certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition
 - Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

IV : PRIORITÉS D'INSCRIPTION

1. 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite Amateur (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
2. 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite Seniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
3. Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Wild Cards autorisées pour le club organisateur dans la limite de 14 personnes maxi dames et hommes confondus

Si le champ des joueurs n'est pas atteint au 23 juin 2022, l'ordre d'arrivée des inscriptions sera seul pris en compte.

V : LES INSCRIPTIONS

Le bulletin d'inscription ci-joint devra parvenir au Golf de Clairis pour le 23 juin 2022 à 18h au plus tard, accompagné du droit d'engagement.

Tout joueur déclarant forfait après la date de clôture des inscriptions restera redevable du droit d'engagement.

VI : DROIT D'ENGAGEMENT

Les joueurs acquitteront :

- 80 € pour les joueurs non membres du Golf de Clairis.
- 30 € pour les joueurs membres du Golf de Clairis.

En cas de forfait sans raison valable après le jeudi 30 juin 2022, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

VII : DÉPARTS

La consultation des horaires du 1^{er} tour pourra se faire sur le site de la FFGolf sur le portail licencié, menu « mes départs » à partir du mercredi 6 juillet 2022: <http://www.ffgolf.org> (ou en téléphonant à l'accueil du Golf au 03 86 86 33 90)

- Le 1^{er} tour se jouera dans l'ordre croissant strict des index. L'intervalle des départs sera de 11 minutes.
- Le 2nd tour se jouera dans l'ordre inverse des résultats du premier tour, Dames et Messieurs séparément.

VIII : PRIX

Série Messieurs :	3 prix brut (Messieurs Vétérans :	3 prix brut)
Série Dames :	3 prix brut	

IX : DÉPARTAGE

En cas d'ex æquo pour le 1^{er} prix brut, play-off en trou par trou, aux trous 1 et 5 en alternance. Pour les autres prix, ou s'il est impossible de jouer le play-off, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou du dernier tour.

X : REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le vendredi 8 juillet 2022 à 18h au Club House. Les prix ne seront remis qu'à leurs bénéficiaires. A défaut, ils seront attribués au joueur classé immédiatement après.

XI : COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Un Arbitre de Ligue

Deux représentants de la Commission Sportive du Golf de Clairis

Deux représentants du Golf de Clairis

XII : VOITURETTES

L'utilisation de voiturettes par les joueurs n'est pas autorisée, excepté pour les joueurs handigolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes ».

XIII : JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).